

COMMUNE DE SAINT-LAURENT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

Le vingt septembre deux mille vingt et un, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14/09/2021, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Jocelyne TREVISAN, Maire.

Présents : TREVISAN Jocelyne, GHILARDI Stéphanie, MINER Bernadette, DELOGE Stéphanie, GODEFROY Fabien, TROUGNAC Marie-Claire, DELMAS Manon, VERZEGNASSI Alain, CUEVAS Patricia.

Absents, Excusés : HENAFF Ludovic, LONDERO Bernard, FRAU Emilie, CLUA Guy, BOUSQUET Thomas, LAFERRIERE Maxime.

Pouvoirs : HENAFF Ludovic à DELOGE Stéphanie ; LONDERO Bernard à GHILARDI Stéphanie.

Secrétaire de séance : MINER Bernadette.

Le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Décision concernant la modification des statuts de la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : le conseil municipal approuve les modifications concernant :

- Les évolutions dans l'exercice des compétences « eau et assainissement » et « création et gestion des maisons de services publics »
- Le changement de siège social au 30 rue Thiers à Aiguillon,
- Les évolutions réglementaires.

Décision concernant la prise en charge des frais d'inscription au service transports scolaires concernant les élèves de notre école primaire : le conseil municipal décide de rembourser les frais d'inscription d'un montant de 30 €.

Régime indemnitaire – mises à jour : le conseil municipal valide la mise à jour concernant les grades des agents (suppression grade attaché, ajout grade adjoint administratif) et la périodicité (annuelle). Le projet sera soumis à l'avis du comité technique du centre de gestion de la fonction publique pour validation.

Décisions modificatives : le conseil municipal valide les modifications ci-après :

- Augmentation des crédits pour « acquisition équipement » + 30 000.00
- Diminution des crédits pour « travaux de bâtiments » - 30 000.00

Crédits supplémentaires :

- Produit exceptionnel (Leg) + 181 000.00
- Dépenses imprévues + 181 000.00

Travaux entretien des bâtiments communaux : travaux d'entretien des bâtiments communaux à prévoir pour l'année 2022, toitures salle de réunions, bibliothèque, devis de l'entreprise Capgrand 7 897 €. Le conseil municipal accepte le devis pour la réalisation de ces travaux.

La toiture de l'école a été remise en état dans l'urgence car suite à un orage il y avait des infiltrations d'eau, l'entreprise Capgrand a réalisé les travaux, montant 3 300 €.

- Suite à la réunion avec les associations, des devis pour l'isolation phonique de la maison des associations ont été demandés.
- Réseau de collecte des eaux pluviales parking Malateste : en attente des devis.
- Sécurisation circulation avenue Raymond Fourcaud : sur les conseils du service voirie de la communauté, un rendez-vous sera pris avec une entreprise pour étudier les possibilités.

Décision concernant la mise en vente des biens communaux :

- Evaluation par l'agence ERA Immobilier :
Maison Léon + garage : minimum 55 000 €
Maximum 73 000 €

Maison ancienne mairie + hangar à bateau :
minimum 64 000 €
Maximum 79 000 €

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à procéder à la mise en vente de ces biens immobiliers ainsi que des biens mobiliers.

Cimetière : le conseil municipal décide de retirer les gravillons et de semer de la prairie qui sera tondue, la grande allée restera gravillonnée.

Fossés : le devis de l'entreprise DEMARIA a été accepté, les travaux commenceront fin de semaine.

Questions diverses :

- Problème des chats errants dans le village : demander une cage au chenil-fourrière pour les capturer.
- Compte-rendu journée citoyenne du samedi 18 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h.